

RAPPORTS NORD-SUD ET DROIT D'ASILE

par le professeur C.M. Eya NCHAMA

Eya NCHAMA, originaire de Guinée Equatoriale, vit à Genève comme réfugié politique depuis plus de dix ans. L'histoire de son pays illustre pertinemment une situation socio-politique où un Etat du Nord provoque des réfugiés du Sud. L'ancienne colonie espagnole est, depuis 1958, une république indépendante. La décolonisation franquiste eut comme résultat que Franco porta au pouvoir un franquiste plutôt qu'un démocrate. Une fois au pouvoir, Macias utilisa les méthodes qu'il avait apprises de son maître. Lors de la «révolution du Palais» en 1979, il fut détrôné par son neveu Obiang Nguema, mais ce dernier continue à gouverner le pays avec les mêmes méthodes. Neuf ans après la fin de la dictature en Espagne, celle-ci continue donc en Guinée Equatoriale, d'où l'exode massif de réfugiés équato-guinéens.

Quand les Européens sont arrivés en Afrique, en Asie et en Amérique Latine, ils n'ont pas apporté avec eux la démocratie, mais la dictature. Car le colonialisme est lui-même une dictature, en ce sens qu'il prive les populations indigènes de leurs droits politiques et de la jouissance de leurs ressources naturelles...

Depuis 1885 – date de la conférence coloniale de Berlin, époque où l'Afrique a été partagée par l'Europe – jusqu'à nos jours, le Continent a vécu et vit encore le système de l'apartheid. Les conséquences catastrophiques de cette conférence qui a rompu les équilibres économiques, culturels et surtout ethniques, sont aujourd'hui pleinement visibles à travers la grave crise que traverse l'Afrique. Il est curieux que l'opinion publique européenne perçoive les événements politiques et économiques du Sud comme un phénomène étranger. Dans un continent comme le mien, où les Européens ont opéré l'occupation militaire, divisé les nations précoloniales en différents nouveaux Etats, encouragé l'installation de dictatures, comment ces mêmes Européens peuvent-ils considérer les mouvements de population et le phénomène des réfugiés africains comme extérieurs à eux?

Eya «Sans Terre»

Quelqu'un m'a demandé à New York l'an dernier, mon nom. Je lui ai répondu: «Je m'appelle Eya «Sans Terre».

Effectivement, beaucoup d'Africains, d'Asiatiques et de Latino-Américains vivent aujourd'hui sans aucun projet de vie, sans lieu fixe, sans savoir – en un mot – quel sera leur avenir, l'avenir de leurs enfants et de leurs petits-enfants.

Traiter le problème des réfugiés dans le contexte Nord-Sud consiste, pour nous autres du Sud, à dire à nos amis du Nord que, lorsqu'ils ont eu des conflits politique, économique,

social et culturel, les réfugiés provoqués par ces tensions sont venus au Sud, où ils nous ont pris nos terres.

A titre d'exemple, je voudrais rappeler que les «Boers» qui, à partir de 1948, ont institué le système d'apartheid en Afrique du Sud, chassés les Noirs de leurs terres, leur ont enlevé leur nationalité, sont des réfugiés européens qui, eux-mêmes fuyaient les persécutions religieuses dont ils étaient les victimes en France et aux Pays-Bas. Maintenant que nous sommes privés de ces terres, de façon explicite ou implicite, et que nous nous voyons obligés de nous réfugier ailleurs, dans le Nord, on nous refuse souvent ce statut.

Où aller?

Mais où les gens du Nord veulent-ils donc que les réfugiés du Sud aillent? Faut-il que ces derniers inventent une autre planète? L'histoire nous démontre que les réfugiés du Nord sont allés en grand nombre vers des pays du Sud quand le besoin s'en est fait sentir. (Entre 1800 et 1930, quarante millions d'Européens ont quitté l'Europe pour s'installer dans les régions non européennes. Après la guerre de 39-45 beaucoup de criminels de guerre ont quitté l'Europe pour se réfugier dans les pays du Sud et contribuent, dans certains pays, à l'installation du fascisme).

Des représentants de 15 nations participèrent à la Conférence d'Afrique occidentale, réunie à Berlin en novembre 1884 et où furent fixées «les règles à observer dorénavant en matière d'occupation des territoires sur les côtes d'Afrique».





Eya Nchama

On ne le dira jamais assez : il y a des réfugiés du Sud tout simplement parce que nos territoires sont occupés par des dictatures politiques, par le colonialisme économique et par les complots de silence de la presse, de la radio et de la télévision du monde entier. (Le colonialisme économique et culturel produit la misère et l'exode massif des populations. Il est perpétré entre autres par les sociétés multinationales qui, par exemple, s'approprient les meilleures terres pour les cultures d'exportation, enlevant ainsi aux paysans leurs cultures et leur savoir-faire.)

Le rapatriement volontaire

Parmi les attributions confiées par les Nations Unies au HCR, on relève la recherche de solutions permanentes au problème des réfugiés. La meilleure solution se trouve être le rapatriement librement consenti... Mais, hélas, il n'est pas toujours aisé de l'appliquer, surtout quand il s'agit de cas individuels. Un élément important est le caractère volontaire du rapatriement. En effet, le réfugié ne doit subir aucune pression ni être soumis à une quelconque influence en ce qui concerne sa décision de rentrer dans son pays. C'est en toute liberté qu'il doit prendre cette décision. Ceci est spécifié à l'article V de la Convention de l'OUA sur les réfugiés.

Il s'avère aussi nécessaire, par le biais du HCR, d'entreprendre des démarches auprès du gouvernement du pays d'origine du réfugié pour faciliter sa réadmission, ou de le pourvoir de documents appropriés. Nous pouvons rappeler le cas des réfugiés ruandais qui, il y a quelques années, se sont vus refoulés par la police de leur pays en essayant de rentrer volontairement chez eux.

Quelle garantie pour le réfugié?

Le HCR, en raison de l'état actuel des textes, ne peut prendre l'engagement de protéger un réfugié qui décide de rentrer dans son pays. Le HCR estime qu'en accordant les facilités nécessaires, les autorités du pays d'origine prouvent qu'elles ont la volonté de réintégrer leurs ressortissants. Mais combien de fois dans l'histoire ancienne et récente avons-nous assisté au massacre de réfugiés rentrant dans leur pays avec toutes les promesses d'amnistie voulues?

La seule garantie pour un véritable rapatriement volontaire serait la démocratisation des institutions du pays, c'est-à-dire le respect par le pays d'origine des droits fondamentaux de l'homme.

Eya Nchama



Pour poursuivre la réflexion:

REVUES

PIAZZA: Le Journal des Suisses et des Immigrés
(4 x par an) Case Postale, 4002 BALE,
tél.: 061/33 87 88

VERS UN DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE

(6 x par an) Déclaration de Berne,
Case Postale 81,
1000 Lausanne 9, tél.: 021/245417

AIDE SUISSE AUX RÉFUGIÉS

O.S.A.R., Pavement 29, 1018 Lausanne,
tél.: 021/37 89 88

COTMEC-INFO: Commission tiers-monde de l'église catholique
(mensuel) 16 Bd du Pont d'Arve, 1205 Genève, tél.: 022/292681

EXIL: Bull. d'information sur la situation des exilés politiques en Suisse
Postfach 606, Löwenplatz, 4900 Langenthal

VIVRE ENSEMBLE: Bulletin de liaison romand sur le droit d'asile
(8 x par an) SOS Asile - Vivre ensemble, Case Postale 177, 1211 Genève 8

LIVRES

LIVRE BLANC DES ÉTRANGERS EN SUISSE

Commission de travail -Etre solidaires-
Commandes: 14 Rue du Village - Suisse
1205 Genève, tél.: 022/207811

Jean Steinauer: LE SAISONNIER INEXISTANT
Ed. -Que faire?- Genève, 1980

Roland Bersier: DROIT D'ASILE ET STATUT DU RÉFUGIÉ EN SUISSE
C.S.P. Vaud, 1985



D'après les statistiques du HCR, les réfugiés qui ont obtenu le statut de réfugiés politiques en Suisse représentent aujourd'hui environ 0,50% de la population indigène. Les requérants d'asile dont les dossiers n'ont pas encore été traités représentent le 0,30% de la population.

Les pays européens accueillent environ 3% de tous les réfugiés du monde. Douze à quinze millions (97%) sont absorbés par les pays du Tiers Monde.

VIVRE AU PRÉSENT

*Des femmes
s'interrogent*



différences

indifférence